

CHUZELLES

informations



MAI - JUIN

N° 113

Sommaire :

- Page 1: Le mot du maire
- Page 2: Conseil municipal du 17 juin 2011
- Page 7: Commission travaux et urbanisme
- Page 8: Commission affaires scolaires et périscolaires
- Page 9: Commission affaires sociales et commission communale d'actions sociales
- Page 10: Commission cadre de vie
- Page 11: Informations communales
- Page 12: Informations JCE et AMRF
- Page 13: Pêle-mêle
- Page 15: Informations sportives
- Page 16: Ça se passe à Chuzelles

Le mot du maire

Les vacances d'été sont à peine entamées que déjà se profile à l'horizon la rentrée scolaire.

Pour cette prochaine rentrée 2011-2012, une nouvelle organisation se prépare au sein des écoles élémentaire et maternelle. Au vu du déséquilibre des effectifs dans les différents cours, des classes à double niveaux seront mises en place pour répartir au mieux les enfants sur les deux écoles et garder un effectif raisonnable dans chaque classe. A cet effet, la salle de classe située à l'étage de l'école élémentaire sera remise en service.

Les travaux du bâtiment technique/restaurant scolaire se déroulent selon le planning prévisionnel. Début août, avec la pose des tuiles le gros œuvre sera terminé.

Les projets d'aménagement du centre village et de la route des Martinières présentés lors de la réunion publique du mercredi 29 juin vont se concrétiser d'ici la fin de l'année. Ces travaux engendreront temporairement des désagréments tant pour les riverains que pour les usagers aussi, je vous demande d'être tolérants pendant cette période.

L'appel à projet pour l'aménagement du secteur « village nord » est terminé. Ce projet prévoit la construction de 50 logements sur une parcelle de 2.3 hectares située au nord du Mille Club. Conformément au Plan Local de l'Habitat, ces logements seront de différents types (location aidée, accession à la propriété, logements intermédiaires), cela pour assurer une mixité sociale et intergénérationnelle. Des emplacements à vocation commerciale sont également envisagés.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à l'automne pour la prochaine édition.

Marielle Morel



Responsable de publication :
M.MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.BUTHION ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2011

PRESENTS : Mme Marielle MOREL, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, L. BUTHION, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET, G. VERNAY.

EXCUSE(S) : H. JANIN (a donné pouvoir à G. GONIN)

SECRETAIRE : L. BUTHION

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°17 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 a fixé la date des élections sénatoriales au 25 septembre 2011 afin de procéder au renouvellement des mandats d'une partie des sénateurs. Selon l'arrêté préfectoral en date du 25 mai dernier, il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

Après mise en place du bureau électoral, Madame le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Se présentent, sur une liste complète, en qualité de délégués titulaires : Patrick ALLARD, Marie-Thérèse CARRET Gilles GAVIOT-BLANC, Marielle MOREL, Marie-Thérèse ODRAT,.

A l'issue du premier tour, la liste complète recueille l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix) et sont élus délégués titulaires :

- Patrick ALLARD,
- Marie-Thérèse CARRET.
- Gilles GAVIOT-BLANC,
- Marielle MOREL,
- Marie-Thérèse ODRAT,

Se présentent, sur une liste complète, en qualité de délégués suppléants : Lydie BUTHION, Olivier HIRSCH, André TRUCHET.

A l'issue du premier tour, la liste complète recueille l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix) et sont élus délégués suppléants :

- Lydie BUTHION,
- Olivier HIRSCH,
- André TRUCHET.

DELIBERATION N°18 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le conseil municipal a délibéré le 15 décembre 2009 pour lancer la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le diagnostic a été réalisé et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été élaboré.

Selon l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet. Le PADD, document constitutif du PLU, définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagements retenues pour la commune pour les années à venir.

Il a été présenté aux personnes associées ce jour puis sera présenté en réunion publique le 29 Juin 2011.

Le cabinet Interstice présente et commente à l'assemblée délibérante le PADD et les documents graphiques qui ont été joints à la convocation.

Le PADD proposé se décompose en 4 grandes orientations :

- **Orientation n° 1 : Adapter le développement communal aux ambitions démographiques et aux exigences de solidarité et de durabilité avec les objectifs suivants :**

- Maitriser le développement urbain de la commune (afin de préserver un équilibre entre les espaces dédiés au développement de l'urbanisation et les espaces agro-naturels),
- Diversifier le parc de logements pour une mixité sociale et générationnelle (afin de permettre à tous les habitants quel que soit leur âge, leur situation et la composition de leur foyer de trouver un logement sur la commune),
- Ajuster le niveau d'équipements publics ou d'intérêt collectif de la commune aux futurs besoins.

➤ **Orientation n° 2 : Conforter le centre-village en tant que pôle attractif** avec les objectifs suivants :

- Recentrer le développement urbain,
- Repenser les espaces publics et renouveler les équipements publics,
- Requalifier la traversée du centre-village et les entrées du village, relier les zones à urbaniser aux équipements publics, créer un maillage piéton structurant et de nouvelles voies de desserte.

➤ **Orientation n° 3 : Pérenniser l'identité paysagère rurale et le cadre de vie des chuzellois** avec les objectifs suivants :

- Préserver, pérenniser et mettre en valeur la qualité des paysages et le patrimoine bâti,
- Préserver les milieux écologiques garantissant une richesse faunistique et floristique,
- Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances (notamment inondation, ruissellement, érosion, nuisances sonores liées aux infrastructures de transport),
- Intégrer la qualité environnementale dans l'aménagement et l'urbanisme

➤ **Orientation n° 4 : Renforcer et diversifier le tissu économique local** avec les objectifs suivants :

- Assurer la vitalité de l'activité agricole sur la commune,
- Renforcer le tissu de commerces, de services et d'artisans de proximité,
- Maitriser le développement des zones d'activités,
- Promouvoir le tourisme (y compris tourisme d'affaires) sur la commune dans le cadre des solidarités intercommunales.

Après l'exposé du cabinet Interstice, G GAVIOT-BLANC déclare le débat ouvert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

DELIBERATION N°19 : CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE COMPRENANT UN ATELIER TECHNIQUE ET UN RESTAURANT SCOLAIRE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRET.

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire indique que la construction de l'ensemble comprenant un atelier technique et un restaurant scolaire nécessite de recourir à un financement d'un montant total de 1 100 000 €.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, l'offre établie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, a été retenue. Les caractéristiques principales du prêt proposé sont les suivantes :

Il s'agit d'un prêt à annuités réduites, de 1.100 000 €, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite, soit 3.8983 % fixe sous réserve que l'établissement du contrat et le déblocage de la totalité des fonds interviennent le 15 juillet 2011.

- durée : 180 mois
- taux client : 4.11 % en annuel
- taux résultant de l'annuité réduite : 3.8983% en annuel
- date de versement des fonds : 15 JUILLET 2011
- date de la première échéance : 01 MARS 2012
- échéances annuelles constantes réduites
- toutes les échéances seront fixées au 01 MARS de chaque année
- Frais de dossier : 0 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'emprunt d'un montant de 1 100 000 Euros tel que défini dans la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation de l'emprunt, à signer le contrat de prêt à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, et à accepter toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,
- D'autoriser Madame le Maire pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires,
- D'autoriser Madame le Maire à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,
- De dire qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°20 : RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE DU FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE : EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Gilles GAVIOT-BLANC informe les membres présents que le raccordement du futur restaurant scolaire aux réseaux de distribution publique d'électricité nécessite une extension du réseau basse tension. Les travaux correspondants seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies de l'Isère (SE38).

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les concessionnaires, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 23 162 €
- Montant total de financement externe : 18 670 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient : 1 106 €
- Contribution aux investissements : 3 386 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il est demandé au conseil municipal de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération tels qu'exposés ci-dessus, étant précisé qu'ils seront présentés à nouveau après la réalisation des études par le maître d'œuvre du SE38 et avant tout démarrage de travaux,
- Prendre acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 4 492 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 et contribution aux investissements),
- Prendre acte que le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour un montant de 1 106 € sera appelé en début d'année suivant la réception des travaux.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°21 : PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE EN CENTRE VILLAGE : ENGAGEMENT DE RESPECTER LES CRITERES D'ECO-CONDITIONNALITE ADOPTES PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Le conseil général de l'Isère a adopté une délibération en date du 25 mars 2010 instaurant des critères d'éco-conditionnalité pour l'attribution des aides

départementales. Ces critères visent non seulement l'amélioration de la qualité des projets financés par le département mais également la réalisation d'économies de fonctionnement par les maîtres d'ouvrage grâce à une meilleure conception de leurs projets (notion de coût global). Sont concernés les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT.

Trois types de projets subventionnables sont concernés :

- **construction ou réhabilitation de bâtiments** - Trois enjeux sont visés : la réalisation d'économies d'énergie, le tri et le recyclage des déchets et l'optimisation de la dépense.
- **projets de réseaux** - Les projets concernés sont les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Enjeu visé : la lutte contre l'étalement urbain.
- **projets de voirie** - Trois grands enjeux sont visés : la gestion économe des ressources (matériaux, eau, énergie et biodiversité), l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle ainsi que la lutte contre l'étalement urbain.

Concernant ce dernier type de projet, par délibération en date du 3 juin 2009 le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général de l'Isère pour l'étude d'aménagement de sécurité en centre village.

Pour être éligible à une subvention départementale, ce projet de voirie devra respecter cinq critères :

- 1 - Adoption d'une délibération engageant le maître d'ouvrage sur un objectif d'abandon d'ici à 2012 de l'usage des phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de leurs voiries et dépendances ; ce critère s'applique à tous les dossiers de voirie, quel que soit leur montant (*objet de la délibération suivante*) ;
- 2 - Utilisation de matériaux recyclés ou réutilisés ;
- 3 - Gestion équilibrée et durable des eaux pluviales ;
- 4 - Accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- 5 - Un critère au choix parmi les trois ci-dessous :
 - Gestion des espaces verts ;
 - Gestion de l'éclairage public ;
 - Soutien aux modes de transports doux ou collectifs.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le conseil général de l'Isère, dans sa délibération du 25 mars 2010.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°22 : ABANDON DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA GESTION DES VOIRIES COMMUNALES.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Gilles GAVIOT-BLANC informe les membres présents que le conseil général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment.

Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

Il est proposé au conseil municipal d'engager la commune à abandonner avant la fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°23 : PROJET DE CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES DE BATIMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Gilles GAVIOT-BLANC indique que les menuiseries extérieures de la maison paroissiale et de l'école primaire sont devenues vétustes, et ont donc besoin d'être remplacées.

Conformément à l'article R 421-17 du Code de l'Urbanisme, les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur de bâtiments existants sans changement de destination, doivent être précédés d'une déclaration préalable de travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les deux dossiers de déclarations préalables de travaux pour les projets précités.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°24 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE DANS LE CADRE D'UN PROJET ASSOCIATIF INTERCOMMUNAL.

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Gilles GAVIOT-BLANC informe les membres présents qu'au vu des résultats obtenus au cours de la

saison 2010/2011 par l'équipe séniors A de l'association intercommunale « Football Club de la Sévenne (FCS) », la fédération française de football propose de classer cette équipe en division d'excellence pour la saison prochaine.

Ce classement est conditionné par la présence d'équipements sportifs adéquats, notamment en termes de nombre de vestiaires.

Les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Seyssuel et Chuzelles souhaitant encourager la réussite sportive de l'association intercommunale, il est proposé au conseil municipal le financement, à part égale pour chacune des 4 communes, de la mise à disposition (par location ou location-vente) et de l'installation d'un bâtiment modulable destiné à recevoir un vestiaire pour les joueurs et un vestiaire pour les arbitres.

La commune de Villette-de-Vienne propose de prendre en charge les consultations pour la location ou la location-vente d'un bâtiment modulable.

Le montant du projet pour l'année 2011 (location ou location-vente et installation) est estimé à 40 000 € (20 000 € estimé pour la location ou location-vente / 20 000 € pour les frais d'installation) et donnera lieu au versement à la commune de Villette-de-Vienne, à part égale par chacune des trois communes, d'une participation financière à hauteur de 25%, soit un montant estimé de 10 000 €.

Ensuite un loyer annuel de location sur 3 ans, estimé à 20 000 € sera versé à la commune de Villette-de-Vienne, à hauteur de 25% par chacune des trois communes, soit un montant annuel de loyer estimé à 5 000 € / an.

Dès transmission du montant définitif, une convention de participation financière annuelle avec la commune de Villette-de-Vienne sera conclue.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Villette-de-Vienne dont un projet a été annexé à la délibération.

Après délibération, les membres présents, par 15 voix pour et une abstention (A. LE GOUGUEC), émettent un avis favorable.

DELIBERATION N°25 : RESTAURANT SCOLAIRE : REVALORISATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 ET MODIFICATIONS MINEURES DU REGLEMENT INTERIEUR.

Rapporteur : Marie-Thérèse ODRAT

Marie-Thérèse ODRAT rappelle aux membres présents que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (articles R 531-52 et R531-53 du Code de l'Éducation).

Après réunion de la commission Affaires Scolaires le 6 juin dernier, il est proposé une augmentation de 2 %, ce qui porte le prix du repas à 3,79 € pour l'année scolaire 2011/2012.

Par ailleurs, il est proposé d'apporter des modifications mineures au règlement intérieur :

- A l'article 2 relatif au prix du repas : « Pour l'année 2011-2012, le prix du repas est fixé à 3.79 € »
- A l'article 4 relatif au règlement des repas : « à partir du 16 du mois et après avoir reçu le rappel vous devrez payer directement à la TRESORERIE DE VIENNE AGGLO..... »
- A l'article 5 relatif aux procédures exceptionnelles le mot « commandés » est remplacé par le mot « confirmés ».
- A l'article 8 relatif au traitement médical - accident : après la phrase « Tout régime ou allergie doit être signalé (...) dès la rentrée » est insérée la phrase suivante : « Tout changement intervenant en cours d'année quant au régime et/ou allergie doit être signalé par écrit au responsable du restaurant scolaire et donnera lieu à une modification de la fiche sanitaire ».

Il est proposé au conseil municipal :

- De prononcer l'augmentation, à hauteur de 2%, du prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2011/2012,
- D'adopter les modifications mineures du règlement intérieur listées ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°26 : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION.

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette année l'association « Les classes en 1 » souhaite organiser une manifestation autour des feux de la Saint-Jean et de la fête de la musique et prévoit d'inviter quelques groupes musicaux (groupes de jeunes orchestres de rock, harmonie, chorale, ...). À cette occasion, l'association sollicite une subvention auprès de la municipalité.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à cette association d'un montant de 500 € en précisant que cette aide financière sera attribuée uniquement dans le cadre de la fête de la musique et pour un spectacle vivant.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°27 : CARAVAN'JAZZ : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Marie-Thérèse CARRET indique que chaque année dans le cadre de la manifestation culturelle « Jazz à Vienne », une caravane d'artistes se déplace dans les communes membres de la CAPV.

Cette année la manifestation pour la vallée de la Sévenne (regroupant les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, Chuzelles et Seyssuel) aura lieu à Villette-de-Vienne le 5 juillet avec 4 spectacles programmés.

Les frais (publicité et intervenants de la 1^{ère} partie) sont pris en charge par l'ensemble des 5 communes à l'identique. Pour 2010 la participation financière de Chuzelles s'élevait à 330 €. Les besoins (humains, matériels,...) sont mutualisés entre les communes et plusieurs associations de la vallée.

Pour 2011, il est proposé au conseil municipal le versement d'une participation financière d'un montant compris entre 330 € et 350 € maximum.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°28 : CINE ETE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE VIENNE

Rapporteur : Gaëlle VERNAY

Gaëlle VERNAY indique que l'opération « ciné été » est reconduite cette année en partenariat avec la commune de Villette-de-Vienne, la projection aura lieu à Chuzelles, le 25 juillet 2011.

Il est proposé au conseil municipal de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature de la convention qui doit être passée entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 CGCT)

Reconduction du marché de fournitures et livraison de repas au restaurant scolaire pour une année scolaire supplémentaire, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 avec la société « Saveurs à l'Ancienne » située rue Frédéric Monin à Mornant (Rhône).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire

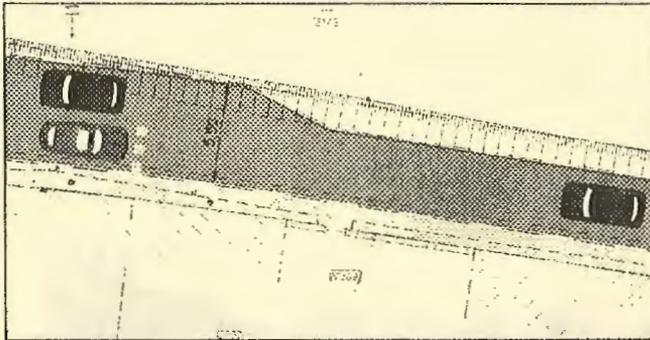
Marielle MOREL



COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MARTINIÈRES :

Dans le cadre de sa compétence voirie, ViennAgglo (CAPV) va réaliser des travaux visant à sécuriser la route des Martinières. Le projet, dont le périmètre s'étend sur 900 mètres environ du panneau d'entrée du village au carrefour avec la rue de Vienne se traduira par :



- La création d'un trottoir d'une largeur d'un mètre cinquante visant à sécuriser les déplacements des piétons,
- La réalisation d'un plateau surélevé au carrefour avec le chemin de la Grande Combe,
- La réduction de la largeur de la voirie avec **la mise en place de sens prioritaires** pour les véhicules dans les zones les plus étroites.

En outre, ces aménagements induiront des enfouissements des réseaux sur certaines sections.

Les travaux d'une durée de deux mois seront réalisés d'ici fin d'année

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE :

Une première tranche de travaux visant à sécuriser le centre village débutera d'ici la fin d'année, suite aux études menées depuis 2009. Lors de la réunion publique du 29 juin, les aménagements du centre village ont été présentés.

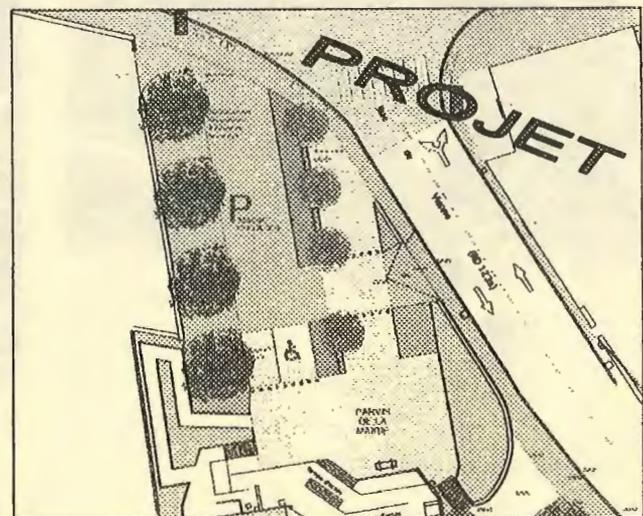
Les aménagements prévus permettront :

- de réduire la vitesse des véhicules notamment sur la route départementale 36 traversant notre village,
- d'améliorer la sécurité des piétons, notamment dans la traversée de la route départementale,
- de réorganiser le stationnement.

Une réflexion a également été engagée dans le cadre de la liaison piétonne avec le futur projet du « Village nord ».

Les travaux consisteront en :

- la réalisation d'un carrefour à feux intégrant la RD36, la RD123a (rue de Vienne) et la rue du Verdier, visant à réduire les vitesses de circulation et permettant des traversées piétonnes sécurisées.
- la réorganisation complète de la place de la mairie permettant de concilier le stationnement et les déplacements piétons ainsi qu'en intégrant des aménagements paysagers,
- la réorganisation de la place du Belvédère avec notamment un sens unique de circulation (entrée depuis le carrefour et sortie sécurisée sur la rue du Verdier).





COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

KERMESSE

Vendredi 25 juin, pour la traditionnelle kermesse organisée par le Sou des écoles, le soleil était au rendez-vous.

Jeux en tout genre et repas convivial, tout était là pour réussir encore une fois cette soirée qui marque la fin de l'année scolaire !



PIQUE NIQUE

Encadrés de parents d'élèves, d'employés communaux et d'élus municipaux, les enfants ont pu prendre leur dernier repas de l'année scolaire en plein air, sous une météo parfaite !

Le repas vite expédié, c'est avec empressement que les enfants ont investi l'espace pour se dégourdir dans l'herbe puis de monter en car et retrouver leur classe pour encore quelques heures, avant de goûter aux joies des mois d'été.



Bonnes vacances à tous !



COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES » **& COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

LA CANICULE ET VOUS

La canicule peut mettre notre santé en danger :

Notre santé peut être en danger lorsque ces trois conditions sont réunies :

- Il fait chaud
- La nuit la température ne descend pas ou très peu
- Cela dure depuis plusieurs jours

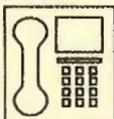
Selon l'âge (enfant, adulte, personne âgée), le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Le ministère chargé de la santé et l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ont édité des fascicules disponibles en mairie :

- « La canicule et vous....Comprendre et agir !! »
- « Risques solaires : Ce qu'il faut savoir pour que le soleil reste un plaisir.... »

Rappels :

- Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie afin de bénéficier d'une aide en cas de canicule
- Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant
- Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours :



CONTACTS

* Assistante sociale de secteur	Mme Jurdic	tel 04 78 79 00 10
* Correspondante ADMR	Mme Baudoux	tel 04 74 57 95 62
* Correspondant AFIPAEM	Mr France	tel 04 74 57 90 73
* Adjoint affaires sociales (mairie)	Mr Allard	tel 04 74 57 90 97

MAIRIE - 38200 CHUZELLES

Tél. : 04 74 57 90 97 Fax : 04 74 57 43 08

e-mail : mairie@mairie-chuzelles.fr

Site Internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

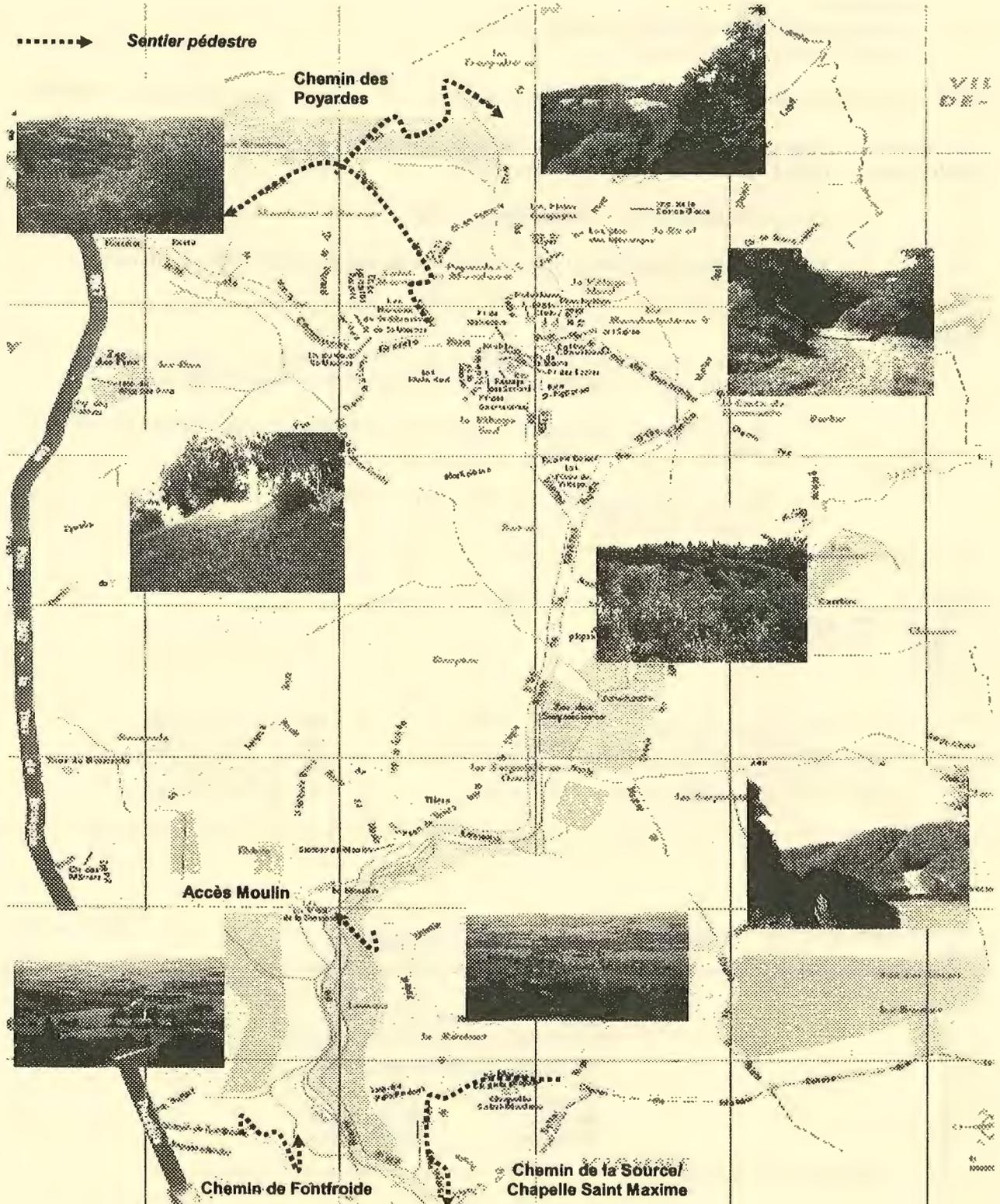
Mardi et jeudi :	8h30 - 11h30
Mercredi :	10h00 - 11h30
Vendredi :	16h00 - 19h00



COMMISSION CADRE DE VIE

JOUEZ AVEC NOUS

Durant cette période estivale, prenez le temps de découvrir notre joli village en empruntant les sentiers réhabilités et attribuer les vues qui reviennent à chacun. Bonnes ballades et bon été.





INFORMATIONS COMMUNALES

PROJET DE LUDOTHEQUE A CHUZELLES

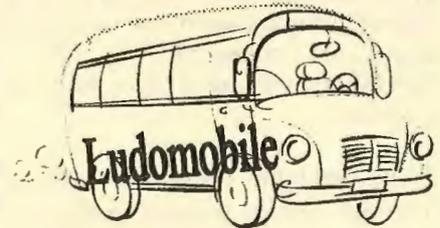
Créée par la MJC de Vienne et promue par ViennAgglo, la Ludothèque se veut un lieu d'animation autour du jeu, un lieu de prêt et d'échanges.

Un lieu de découverte pour les enfants comme pour les adultes.

Le public concerné ? Tous ceux que le jeu intéresse ! Scolaires, assistantes maternelles, associations jeunesse ou seniors...

La mise en place d'un "Ludomobile" permettra à ce projet de se décentraliser et d'aller à la rencontre des 18 communes de ViennAgglo, une fois par mois sur toute une journée.

Seules conditions pour les communes accueillantes : un local et un groupe de bénévoles assurant avec le "ludothécaire" l'installation du matériel et l'accueil du public.



Le local est trouvé : la salle des Poletières.

Reste à constituer le groupe de bénévoles prêts à s'investir régulièrement, sur la journée (10h/18h), la demi-journée ou quelques heures seulement.

Pour plus de renseignements et/ou pour proposer votre participation, vous pouvez contacter dès aujourd'hui à la mairie, MT ODRAT qui est en charge de ce projet à CHUZELLES.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

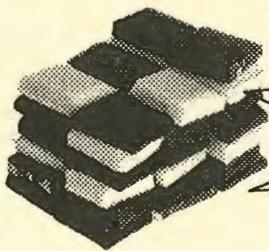
LECTURE-PARTAGE Les bénévoles de la bibliothèque ont mis en place un comité de lecture.

Il est ouvert à tout public.

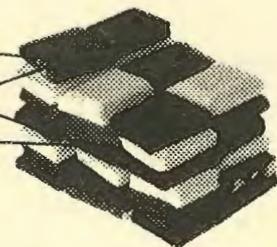
Le principe : une réunion au cours de laquelle chacun présente un livre qu'il a lu, aimé ou détesté. Ces échanges permettent de faire découvrir des petits bijoux de lecture, d'ouvrir des débats animés et toujours conviviaux.

Ces discussions ont lieu à la bibliothèque, tous les premiers jeudi de chaque mois, de 20h à 22h environ.

EXPOSITION : dès la rentrée de septembre, une nouvelle exposition attend les Chuzellois dans les locaux de la bibliothèque (livres, affiches ...etc.). Que les gourmands se préparent... le thème sera le



CHOCOLAT !





MES METS LOCAUX **JCE : Jeune chambre économique de Vienne et sa région!**

La Jeune chambre économique de Vienne et de sa région passe en phase active de son action "Mes Mets Locaux".

Elle s'adresse aux aînés du pays viennois. Il s'agit d'une action intergénérationnelle qui a pour objectif de sauvegarder le patrimoine culinaire du pays viennois et qui vise également à s'inscrire dans le plan 2011 de lutte contre l'isolement.

Son but est d'éditer un livre de cuisine reprenant les meilleurs idées de nos grands-mères (et grands-pères) viennois.

Toute personne ayant des recettes de familles locales et souhaite les faire partager peut les envoyer :

1- en les laissant en commentaire sur le blog : <http://jce-vienne.blogspot.com/>

2- par mail : jcevienna@yahoo.fr

3- par courrier : JCE Vienne - Office de Tourisme - Cours Briller - 38200 Vienne



« REGARDS SUR LA RURALITE » : Concours photo national.

Les territoires ruraux représentent plus de 80 % du territoire français, et plus de 12 millions d'habitants participent à leur dynamisme. Un concours photo national souhaite mettre en avant nos espaces de vie, en dehors des clichés campagnards habituels.

Sept thèmes sont imposés :

- | | | | |
|---|----------------------------------|---|--|
| 1 | L'âme de mon village | 5 | La ruralité contemporaine |
| 2 | La ruralité vivante et dynamique | 6 | Les services publics dans le monde rural |
| 3 | La ruralité insolite | 7 | Chers concitoyens |
| 4 | Les métiers de la ruralité | | |

Ouvert à tous sur l'ensemble du territoire national, ce concours récompensera une photographie par thème.

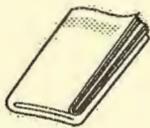
Vous souhaitez partager votre regard sur votre environnement et permettre à chacun de le découvrir ! Vous êtes majeur et habitez en France, faites parvenir vos plus beaux clichés avant le 31 août 2011 à :

AMRF – Concours photo, 52 avenue Maréchal Foch, 69006 Lyon.

04 72 61 77 20 - fax : 04 72 61 79 97 amrf@amrf.fr - [http : www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)

Renseignements complémentaires, règlement et conditions de participation accessibles sur : www.amrf.fr

A gagner : une somme de 1 000 euros, répartie parmi les lauréats, 3 abonnements à Chasseur d'Images, 3 abonnements à Nat'Images, ou encore un voyage en Station Verte ou des guides et atlas publiés par les « Plus Beaux Villages de France ». Ce concours photo réunit de nombreux partenaires au rang desquels Chasseurs d'Images, ou encore la Fédération Française des Stations Vertes, l'Association des Plus Beaux Villages de France, Orange, La Poste et France Inter.



PÊLE-MÊLE

MOT DU GARDE CHAMPETRE



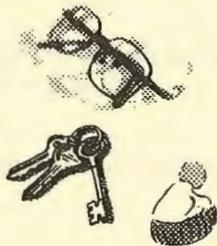
Commune de Chuzelles

Des incivilités perturbent régulièrement la vie du centre village et la tranquillité des riverains. Afin de tenter de remédier à cet état de faits, Madame le Maire a pris un arrêté municipal, en collaboration avec la gendarmerie, interdisant les bruits et rassemblements tumultueux nocturnes entre 22h00 et 6h00, place de la mairie, à proximité des écoles, place du Belvédère et aux alentours du presbytère ainsi que la consommation d'alcool dans les lieux précités.

Le non-respect de cet arrêté entraînera les sanctions appropriées et prévues par la loi.

Malgré cette mesure et si besoin, il est toujours possible pour les riverains de faire appel à la gendarmerie.

OBJETS TROUVES



L'accueil de la mairie est à votre disposition pour recevoir et retirer nombre d'objets trouvés en tout genre.

Actuellement, plusieurs paires de lunettes, trousseau de clefs attendent leur propriétaire.

Egalement nombre de vêtements attendent leur petit propriétaire à l'école, au restaurant scolaire, à la garderie et à la bibliothèque.

N'hésitez pas, ayez le réflexe !

ALSATIS



Haut débit : La solution WI FI

En 2009, une réunion publique menée par le conseil général de l'Isère nous présentait la solution retenue par le département pour la couverture des zones blanches, ou ne pouvant profiter du haut débit.

Le projet a enfin pris corps et la société ALSATIS, choisie par le CG38 est désormais en mesure de proposer ses services aux Chuzellois.

Plus d'information en mairie ou sur le site <http://www.alsatis.com> ou au 0811 955 910

ELECTIONS 2012

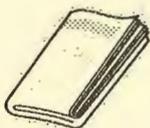


Etre inscrit sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2011 pour régler ce détail administratif qui se fait en mairie et ne dure que quelques minutes.

Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes majeurs, ayant effectué leur recensement à l'âge de 16 ans, sont en principe inscrits d'office. En cas de déménagement depuis l'acte de recensement, il est conseillé de vérifier à la mairie du domicile l'inscription sur les listes électorales.



PÊLE- MÊLE

C'EST L'ETE ! Petits rappels :

	<p align="center">NUISANCES SONORES</p> <p align="right">Arrêté préfectoral de l'Isère n° 97-5126</p> <p><u>Extrait de l'article 9:</u></p> <p><i>"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, ...</i></p> <p><i>A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h ▪ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ▪ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
---	--

	<p align="center">BRULAGE DE DECHETS VERTS</p> <p align="right">Arrêté préfectoral de l'Isère n° 08-11470 <i>toujours en vigueur*)</i></p> <p><u>Extraits :</u></p> <p><i>"...Le brûlage de déchets verts est interdit dans les communes où une déchetterie est mise à disposition à l'échelon communal ou intercommunal..."</i></p> <p align="right"><small>*) à consulter : courrier de la DREAL, préfecture de l'Isère, reçu en mairie le 31 mai 2011</small></p>
---	--

 <p>REGION DE GENDARMERIE RHONE ALPES GROUPEMENT DE L'ISERE COMPAGNIE DE VIENNE BRIGADE DE CHASSE SUR RHONE</p> <p>447 Route de Vienne 38670 CHASSE SUR RHONE Tél. 04 37 20 12 80</p> <p>5 rue de l'Isle 38200 VIENNE Tél. 04 74 53 10 17</p>	<p>La gendarmerie vous conseille, pour prévenir les cambriolages.</p> <p>Le cambrioleur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes. Il recherche et profite des failles de votre protection. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'il passe à vaincre vos défenses !</p> <p>Prévenir c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fermer les portes et les fenêtres, même pour une absence de courte durée ; - ne pas cacher les clefs sous le paillason ou sous un pot de fleurs ; - n'inscrire ni nom, ni adresse sur ses trousseaux de clefs ; - ne pas laisser la clef sur ou dans un véhicule ; - conserver cette clef en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ; - ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables ; - ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux ; des chèquiers... ; - photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art... ; conserver les factures ; - renforcer la protection de votre domicile ; - poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes, des grilles ou des barreaux pleins aciers ; - changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de clefs, surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse. <p>En cas de cambriolage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ laissez les lieux en l'état ; ➤ ne touchez à rien ; ➤ prévenez sans délai la Gendarmerie ou la Police - appel au 17 ; <p>dressez un inventaire des objets dérobés et apportez le, lors de votre dépôt de plainte ; prévenez votre assureur.</p>
--	--



INFORMATIONS SPORTIVES

➤ Championnat de France de joute :



Le monde des joutes a rendez vous à Chasse sur Rhône les 27 et 28 août prochain pour les finales du **championnat de France**.

Cet événement sportif majeur permettra au public d'apprécier les bassins entièrement rénovés du site Laurent Devalors.

Organisée par la société de joutes de Chasse sur Rhône, cette manifestation sera couplée avec une exposition photo dédiée à la joute à Chasse sur Rhône

➤ Bienvenue sur les routes du Pays Viennois :



Six boucles de 16 à 117 kms en pays viennois vous invitent à la découverte d'une grande diversité de faune, flore, sites naturels et architecturaux entre vallées, collines et rives du Rhône.

La carte « bienvenue sur les routes du Pays Viennois » est disponible à l'office de tourisme de Vienne au prix de 5 €.

➤ L'écureuil du Pays Viennois :

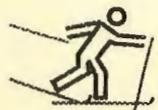


La traditionnelle randonnée en VTT du Pays Viennois prendra cette année son départ à Saint Sorlin de Vienne le dimanche 4 septembre. Cette journée « nature pour tous » vous permet selon votre choix de pratiquer le VTT ou la randonnée pédestre et ainsi de profiter des paysages de la région viennoise.

Plusieurs circuits sont proposés :

- Compétition VTT : circuit de 30 ou 50 kms (chronométrée avec classement par catégorie d'âge)
- Randonnée sans chronométrage, ni classement : circuit de 20, 30 ou 50 kms
- Randonnée pédestre : parcours de 10, 15 ou 20 kms.

Plus d'infos sur www.cvac.fr



"ça se passe à... CHUZELLES"



Programme des manifestations prévues sur la commune pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
VENDREDI 29 JUILLET	CHALLENGE CHARDON ABC BOULES	18 H	BOULODROME
MARDI 2 AOUT	FINALE CHALLENGE CHARDON ABC BOULES	17 H 30	BOULODROME
LUNDI 5 SEPTEMBRE	AGV INSCRIPTION	16 H - 20 H	MILLE CLUB
VENDREDI 9 SEPTEMBRE	REMISE DES CARTES ADHERENTS ACCA	18 H - 20 H	POLETIERES
LUNDI 26 SEPTEMBRE	ASSEMBLEE GENERALE APE	20 H 30	POLETIERES

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



ACCA DE CHUZELLES

L'assemblée générale de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Chuzelles s'est déroulée au Mille Club devant une assemblée nombreuse le vendredi 27 mai.

Après une présentation du compte rendu moral par le secrétaire de l'association, Jean Jacques Martinho et du compte financier par Louis Carret, trésorier, le président Patrick Labbe a remercié les membres qui se sont impliqués et investis dans les différentes manifestations ayant eu lieu durant la saison de chasse écoulée : ball trap, repas chevreuil, concours de coinche ainsi que le marché de Noël durant lequel les chasseurs se sont fortement mobilisés.

Le président a tenu à rappeler à l'assemblée les mesures de sécurité qui s'appliquent pour la pratique de ce sport. Il a par conséquent énuméré les différents articles du règlement de chasse en vigueur sur l'AICA (association intercommunale de chasse agréée de Vienne Nord, Chuzelles, Serpaize et Villette de Vienne).

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et les membres présents se sont donnés rendez vous pour l'ouverture de la saison 2011-2012 prévue le 11 septembre.

A noter que la remise des cartes pour la prochaine saison aura lieu le vendredi 9 septembre de 18 h à 20 h dans la salle des Poletières



Le président, Patrick Labbe, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

(Patrick Labbe – 204 Rue Croix de Tourmente – 38200 CHUZELLES –
Tél. 04.74.57.94.00)

CHUZELLES, HISTOIRE & PATRIMOINE

Samedi 10 septembre 2011 à partir de 14 heures

à la chapelle Saint Maxime

- Exposition de peinture
- Exposition des œuvres métal de Mr Stora

A partir de 15 h 30 vous êtes invités à l'inauguration des travaux effectués à la chapelle, autour d'un verre de l'amitié avec la participation du Crédit Agricole, de la municipalité et de notre association.

.....

SAMEDI 8 OCTOBRE

Visite des grottes de Massier

Le départ se fera à 14 h 30 de la place de la mairie de Chuzelles



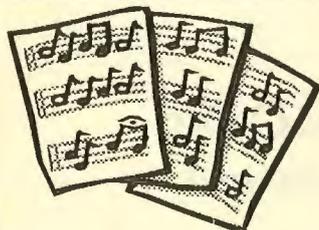
PARI REUSSI !



Pour leur 1^{ère} année aux commandes de l'équipe fanion, les entraîneurs Stéphane MONFRAY et Denis VEDEL, ont réussi leur pari. Après avoir fait la course en tête durant toute la saison l'équipe fanion termine à la 1^{ère} place de son groupe et accède ainsi pour la première fois de l'histoire du club au niveau **excellence** du district du Rhône. L'équipe réserve sous la houlette du duo Philippe SABRE et Sébastien GUINAND qui ont repris les rênes du groupe en cours de saison, se maintient in extremis en 1^{ère} division. Après une saison difficile marquée par le manque de réussite, l'équipe réserve der-

nière à trois journées de la fin du championnat, finissait la compétition en trombe. Ce sursaut d'orgueil fut salutaire, car finalement nos joueurs purent accrocher la 9^{ème} place synonyme de maintien. Mais que ce fut dur !! Aussi pour fêter dignement cette excellente saison, l'ensemble des séniors s'étaient donnés rendez-vous samedi 18 juin pour déambuler en musique dans les rues de nos villages dans un attelage décoré pour l'occasion.

Pour suivre la vie du FCS, tant sur le plan sportif (calendriers, classement...) qu'associatif visitez sans modération notre site internet: www.fcsevenne.fr



L'Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES

vous propose

- des cours de formations musicales de l'éveil (4-5 ans) jusqu'au brevet
- des cours individuels d'instruments (piano classique ou jazz, guitare sèche ou électrique, batterie, clarinette, flûte, trompette, saxophone)
- des ensembles (petite Harmonie, Jazz, Rock, adulte, Chorale enfant)

Les dates à retenir

Porte ouverte : le mercredi 7 septembre après-midi

Inscription :

Maison Trémeau le vendredi 9 septembre 16h30

Forum des Associations de Seyssuel le samedi 10 septembre

Assemblée générale : le vendredi 23 septembre à 20h

Mail : ecole.musique.seychu@free.fr

Blog : <http://seyssuelmusique.canalblog.com>

Présidente : Stéphanie Ceaglio 06 15 34 43 31



ASSEMBLEE GENERALE

Lundi 26 septembre 2011 à 20H30

(Salle des Poletieres)



PAROISSE STE BLANDINE DES 2 VALLEES

www.diocese-grenoble-vienne.fr

Votre paroisse fait partie du Diocèse de Grenoble-Vienne, dont les limites correspondent presque avec celles du département de l'Isère.

Votre prêtre :

Père Michel BUISSON -10 Rue de la République 38670 CHASSE

Tél. 04.78. 73. 06. 04

Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble-vienne.fr

Délégués aux différents services :

- | | |
|--|---------------------|
| ➤ Baptême : Brigitte SALEL -Serpaize | Tél. 04.74.57.02.43 |
| ➤ Mariage : Gérard LEGIARDI - Seyssuel | Tél. 04.74.85.56.66 |
| ➤ Funérailles : Lydie MONTABROUD -Chasse | Tél. 06.71.06.01.35 |
| ➤ Catéchisme : Cristelle VEILLARD -Villette | Tél. 04.74.84.63.36 |
| Katherine LAMARTINIÈRE - Seyssuel | Tél. 04.74.85.30.01 |
| ➤ Aumônerie scolaire : Martine BEDON | Tél. 06.43.30.94.48 |
| ➤ Solidarité : Monique GIROUD -Seyssuel | Tél. 04.74.85.02.16 |
| ➤ Equipes liturgiques : J. François BERNARD | Tél. 04.74.53.25.70 |
| ➤ Notariat : Albert BLAIN -Chuzelles | Tél. 04.74.57.92.69 |
| ➤ Finances : Monique LEGIARDI -Seyssuel | Tél. 04.74.85.56.66 |
- Maison Paroissiale :** (Face à l'église de Chuzelles) -Tél. 04.74.57.91.27

Permanence :

- Vendredi de 19h à 19h30
- Samedi matin de 10h à 12h.

Responsable :

Régine COLCOMBET
04.78.73.08.55

